



d

Note de synthèse du projet de serres photovoltaïques

Mars 2026

Mickael MORISSET - EARL DE ROUDAYRE

Roudayrou, 47260 Laparade

Vue d'ensemble

Construction d'un ensemble de 2 serres photovoltaïque d'une surface de 22 256 m² et 13 512 m² soit une surface totale de 35 768 m²

Exploitation : EARL DE ROUDAYRE

Gérant : Mickael MORISSET

LAPARADE (47260)

SAU totale de l'exploitation : 45 ha

Activité : Cultures maraîchères et céréalières

Terrains du projet

Les parcelles destinées à recevoir la serre photovoltaïque sont actuellement libres de toute culture.

Le dimensionnement de la serre photovoltaïque correspond à la volonté de la part de l'exploitant :

- développer ses surfaces maraîchères au détriment des surfaces de céréales.
- dédensifier ses cultures pour faciliter le travail et diminuer les pertes
- élargir ses rotations / diminuer les pertes de jeunes plants
- mettre à l'abri certaines productions actuellement cultivées en plein champ

Avantages d'une serre

Protéger les cultures :

- Des aléas climatiques (gel, chaleur, pluies et grêle)
- Des ravageurs (protection physique)
- Des maladies qui se propagent via la pluie et le vent
- Des vols

Améliorer le potentiel de production des cultures (conditions climatiques favorables)

Élargir la période de production grâce à la maîtrise des conditions climatiques (limiter l'impact du gel, de la grêle, des fortes pluies et fortes chaleur)

Diversifier les cultures

Améliorer les **conditions de travail** des exploitants et ouvriers agricoles

Un projet de développement agricole nécessaire à l'exploitation

L'exploitation dispose aujourd'hui de plusieurs serres multichapelles et de plusieurs serres tunnel permettant de protéger ses productions.

Il souhaite avant tout **sécuriser ses rendements en produisant un maximum de légumes sous serres**. Actuellement une grosse partie de sa production maraîchère est cultivée en plein champ et soumis à une **forte pression climatique et ravageurs**.

L'exploitation de l'énergie solaire qui devrait être réalisée par un opérateur photovoltaïque, permet à l'exploitation de limiter fortement les investissements qu'elle aurait dû consentir pour la construction d'une serre classique ou la rénovation des installations actuelles. Par ailleurs, la serre photovoltaïque permet de bénéficier des **atouts de l'ombrage** apporté par les panneaux. En cela, l'énergie solaire permet un apport à l'économie agricole, en lui permettant de garder sa capacité d'investissement et de se lancer dans de nouveaux projets.

Un projet de développement agricole nécessaire à l'exploitation



Il est prévu de continuer à développer les surfaces maraîchères. Une petite partie de la serre sera certainement utilisée pour diversifier ses productions avec probablement des cultures arboricoles plus sensibles (avocatiers/agrumes);

AO CRE

L'appel d'offres, publié par la Commission de Régulation de l'Energie, permet d'obtenir un contrat de rachat de l'électricité. Il est soumis au strict respect de ces cahiers des charges.

Conformément aux Cahiers des charges de l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie, ce projet ne pourra candidater que muni d'une Autorisation d'Urbanisme dûment obtenue.

Prise en charge

L'exploitation agricole CONSERVE à sa charge les investissements agricoles en relation avec les productions envisagées sous la serre.

La serre sera construite et financée par un développeur photovoltaïque.

Engagement agricole

Conformément au dernier cahier des charges publié par la CRE, un contrôle pourra être effectué pour vérifier la présence de cultures sous la serre PV. Un suivi agronomique sera mis en place par un organisme scientifique ou technique qualifié. Les producteurs qui font le choix de ce type d'outil pour développer et pérenniser leur entreprise, sont des agriculteurs qui ont un **VERITABLE projet agricole**.

Irrigation

Le système d'irrigation sera par goutte à goutte à autorégulation. Sous serre, et d'autant plus photovoltaïque, le besoin en eau est réduit d'environ 20% en moyenne par rapport à des cultures en plein champs.

Dossier loi sur l'eau

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, un bureau d'études sera missionné pour le respect réglementaire lié à l'implantation du bassin d'orage et à l'évacuation des eaux pluviales.

Enjeux environnementaux

Respect de la biodiversité in situ.

Volet paysager

Le terrain est situé en zone agricole avec quelques habitations à proximité. La covisibilité est limitée mais des mesures paysagères (haie) pourront tout de même être mises en place sur le site afin d'atténuer au mieux les enjeux et visibilités.

Innovation luminosité

La technologie envisagée pour ce projet de serres photovoltaïques est une nouvelle technologie de serres asymétriques. Cette asymétrie permet de positionner du verre à



haute diffusion lumineuse en contrebas du panneau solaire et ainsi bénéficier de lumière sur le pan sud quelque soit la saison de l'année.

Les parois latérales seront équipées de verre horticole. Les pans en toiture nord, permettront la ventilation de la serre et seront composés de verre horticole. **Cette serre a été travaillée afin d'offrir une luminosité suffisante à une large diversité de cultures. Sa polyvalence propose des conditions en adéquation avec les besoins des différentes cultures envisagées. Par ailleurs, elle correspond aux exigences du cahier des charges de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).**

Démantèlement et recyclage

Conformément à la Directive Européenne D3E, l'acheteur du panneau solaire / le développeur s'acquittera au moment de l'acquisition des panneaux photovoltaïques de la taxe permettant le recyclage des panneaux photovoltaïques.

La collecte et le recyclage de ces panneaux sera opérée par l'éco-organisme SOREN.

Avec un entretien régulier et une utilisation adéquate, la serre restera productive au-delà de 30 ans.